

Votre Agent Général
AGENCE REPUBLIQUE
94 AV DE LA REPUBLIQUE
BP 154
44600 ST NAZAIRE
 **02 28 54 00 54**
 **02 28 54 00 50**



Assurance et Banque

N°ORIAS **14 005 665 (STEPHAN CHARRIER)**
12 068 733 (FABRICE VARNIER)
Site ORIAS www.orias.fr

SASU , GUEPES CONTROLE
78 RUE RAYMOND POINCARE
10270 LUSIGNY SUR BARSE

Votre contrat

Responsabilité Civile Prestataire
Souscrit le **01/04/2019**

Vos références

Contrat
10459428304
Client
1362148404

Date du courrier
05 août 2020

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :
GUEPES CONTROLE

Est titulaire du contrat d'assurance n° **10459428304** ayant pris effet le **01/04/2019**.
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

**DESINSECTISATION : NIDS DE GUEPES ET FRELONS ASIATIQUES ET EUROPEENS,
DERATISATION, DESINSECTISATION. DESOURISATION, DESINFECTIO**

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du **05/08/2020** au **01/04/2021** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Guillaume Borie
Directeur Général Délégué

Vos références

Contrat

10459428304

Client

1362148404

Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
<u>Dont :</u> Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)(article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs (article 3.2 des conditions générales)	150 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre

C.G. : Conditions Générales du contrat.